

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUFAY**

Date de convocation : le 12 novembre 2019
Nombre de membres en exercice : 15 – Présents : 11

L'AN DEUX MIL DIX NEUF

LE DIX HUIT NOVEMBRE, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Outre le Maire susnommé, Mme Catherine GAUTIER, Mme Laurence BRAY, adjoints, Mr Francis TOSTAIN, Mme Marie-Françoise PESSON, Mr Vincent FONTENAY, Mme Anne BOIS, Mr Jérôme LEBERT, Mr Mickaël DENIS, Mr Julien TESSIER, Mme Guylène SAMSON formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mr Christian BRETEAU qui a donné procuration à Mme Laurence BRAY
Mme Yannick BOUTTIER qui a donné procuration à Mr Francis TOSTAIN
Mme Muriel DRENO qui a donné procuration à Mme Guylène SAMSON
Mr Alain BOULAY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Marie-Françoise PESSON

D 50 - Travaux de rénovation des trottoirs : choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée en procédure adaptée pour les travaux de rénovation des trottoirs, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 novembre 2019 pour l'analyse des offres, après étude de celles-ci par le cabinet IRPL, maître d'œuvre de l'opération.

La commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante pour la réalisation des travaux :

- **L'entreprise EIFFAGE, pour les travaux tranche ferme et tranche conditionnelle pour un montant de 451 869,96 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide de retenir l'entreprise EIFFAGE pour réaliser les travaux de rénovation de trottoirs, et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer les documents correspondants à ce marché.

D 51 - Restaurant scolaire : comptes de l'année scolaire 2018/2019, règlement intérieur et tarifs repas 2019/2020
--

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission restaurant scolaire s'est réunie ce jour, pour analyser les comptes relatifs au fonctionnement de l'année 2018/2019, ainsi que proposer les tarifs des repas pour l'année scolaire en cours et valider le nouveau règlement intérieur. Madame Gautier présente les comptes relatifs à l'année 2018/2019, donne les explications détaillées sur les dépenses et les recettes, donne connaissance du nombre de rationnaires et informe le conseil municipal que la commission, propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020.

Madame Vogel informe le conseil municipal que depuis la rentrée scolaire de septembre, il est constaté un manque de respect de certains enfants envers leurs camarades et le personnel communal, et que le temps de restauration est, de manière générale, trop bruyant.

Des aménagements sur le fonctionnement du service ont déjà été mis en place et après avoir échangé avec les enfants lors de la réunion du conseil municipal enfants, il a été proposé de mettre en place

deux services au self, ce qui permettrait aux enfants d'être moins longtemps à table, d'avoir un temps de récréation plus long, et diminuerait le bruit dans la salle du restaurant scolaire.

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur proposé et avoir apporté des compléments, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau règlement intérieur ci-annexé qui sera distribué aux parents.

Sur avis de la commission, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les participations demandées aux familles pour l'année scolaire 2019/2020 seront inchangées :

- 3,85 € pour les rationnaires scolaires domiciliés sur la commune de Beaufay, (y compris pour les familles qui déménagent et dont les enfants restent scolarisés à Beaufay)
- 5,25 € pour les rationnaires scolaires domiciliés hors commune
- 5,70 € pour les rationnaires occasionnels
- 2,50 € pour le personnel communal

D 52 - Ancienne école : installation d'un système d'alarme

Les travaux de rénovation de l'ancienne école étant terminés, Madame Vogel propose au conseil municipal d'installer un système de mise sous surveillance du bâtiment, étant précisé que les travaux étaient initialement prévus dans le lot électricité du marché de travaux et que pour des raisons pratiques, il était préférable de faire appel au prestataire habituel de la commune.

Le devis proposé par la société NEXECUR pour l'installation d'un système d'alarme s'élève à un montant de 4 381,52 € HT auquel il convient d'ajouter un montant de 34 € HT / mois pour la redevance de télésurveillance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions, étant précisé que la dépense relative à l'installation sera inscrite en section investissement.

D 53 - Ancienne école : aménagement d'un parking

Afin d'améliorer le stationnement à proximité de l'ancienne école, Madame le Maire propose au conseil municipal un devis de la Sarl FOUQUET, d'un montant de 4 303,00 HT, afin d'aménager un parking sur le terrain communal situé à côté de l'ancienne école et accessible par le chemin de l'Espérance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

D 54 - Proposition d'acquisition d'un panneau d'information lumineux

Tel qu'inscrit au budget 2019, Madame Vogel propose l'installation d'un panneau d'information lumineux sur la place afin de communiquer sur les actualités municipales, locales, d'urgence, associatives, ... auprès des administrés. La société ElanCité propose un panneau d'information lumineux monochrome à installer sur candélabre existant, avec alimentation sur éclairage public.

La proposition de la société ElanCité s'élève à 4 299,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite avoir d'autres propositions de panneaux lumineux avec affichage des informations en couleur.

D 55 - Communauté de communes Maine Saosnois : Information sur la nouvelle composition du conseil communautaire à compter du renouvellement général de 2020

Madame Vogel donne connaissance au conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2019, portant sur la composition du conseil communautaire Maine Saosnois à compter du renouvellement général de 2020.

Il est précisé dans l'article 1 le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, à savoir pour la commune de Beaufay : 3 délégués communautaires.

D 56 - Travaux de réhabilitation du réseau de trop-plein du poste de relèvement eaux usées sur les Douves

Suite à la consultation lancée pour retenir une entreprise afin réaliser les travaux de reprise du réseau de trop plein du poste des eaux usées, Madame Vogel informe le conseil municipal qu'aucune offre n'a été reçue en mairie.

Aussi, conformément à l'article R 2122-2 du code de la commande publique, selon lequel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsqu'aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, la commune va solliciter directement une entreprise pour obtenir une offre pour la réalisation de ces travaux.

D 57 - Informations diverses

- Une pétition a été reçue en mairie pour alerter sur la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la route de Courceboeufs, à partir du hameau du Petit Saint Chéreau jusqu'au Hameau des Ouches. Le radar pédagogique de la communauté de communes Maine Saosnois a été installé à différents endroits pour relever le nombre de passage de véhicules et leur vitesse. Après analyse de ces relevés, une réunion sera organisée avec les riverains pour évoquer les actions possibles afin de limiter cette vitesse de circulation.
- Madame Vogel donne un état d'avancement du programme de travaux lié au déploiement de la fibre optique sur la commune, mené par la société AXIONE. A ce jour, quelques secteurs sont en cours de déploiement, et l'ensemble du territoire communal sera desservi d'ici la fin d'année 2020.
- Madame Vogel informe le conseil municipal que la commune a décroché le Label Apicité niveau deux abeilles sur trois maximum, récompensant une démarche remarquable de ses actions en faveur de la préservation des insectes pollinisateurs et de la biodiversité. Ce label a été remis à l'occasion du salon des collectivités à Paris le 20 novembre dernier.
A ce titre, plusieurs personnes se passionnent pour l'apiculture sur la commune et il est proposé l'idée de créer un groupement communal de passionnés d'apiculture.